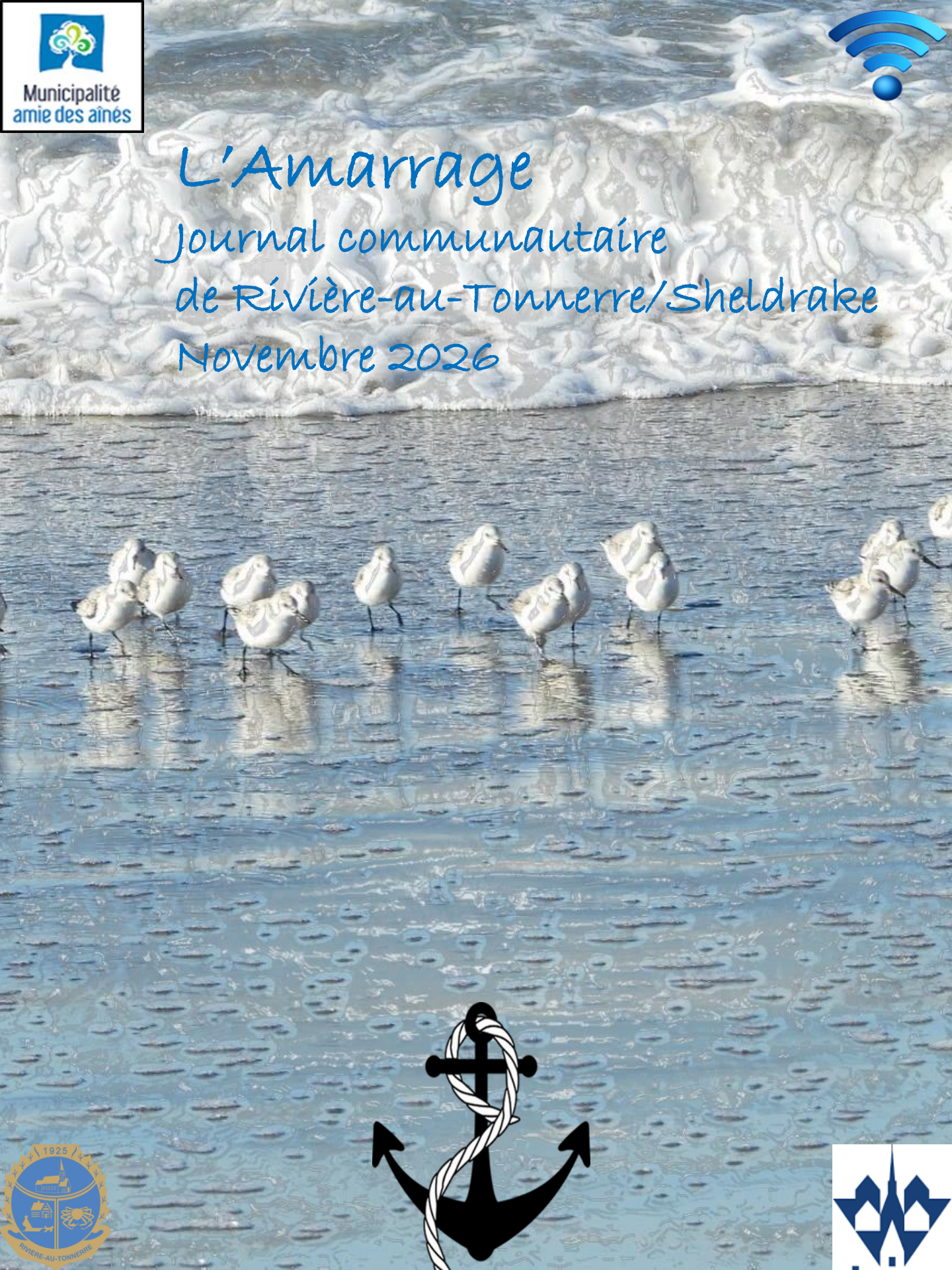
Municipalité amie des aînés

L'Amarrage

Journal communautaire de Rivière-au-Tonnerre/Sheldrake

Novembre 2026



À Havre-Saint-Pierre, la vaccination débute dès le 20 octobre. Pour les autres municipalités de la Minganie, elle débutera dans les jours suivants.

Pour un hiver plus doux...

On a un vaccin pour ça!

Le vaccin contre la **grippe** et la **COVID-19** est **gratuit.**

Les personnes âgées de 75 ans et plus peuvent aussi recevoir le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS) gratuitement.

1 844 407-0967

Tous les CLSC de Minganie

dès le 21 octobre 2026

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Santé Québec

LA NEIGE ARRIVE; êtes-vous prêts?

Informez-vous adéquatement des conditions météorologiques à venir.

Prévoyez vos déplacements à l'épicerie, par exemple, afin de réduire le plus possible vos sorties pendant ou peu après la tempête ou la pluie verglaçante.

Prévoyez un éclairage d'appoint en cas de panne d'électricité (lampes de poche, chandelles).

Ayez à votre disposition une quantité suffisante de médicaments d'ordonnance.

Informez-vous de l'état de vos proches qui vivent seuls ou dans un secteur éloigné géographiquement.

MA TROUSSE D'URGENCE



Préparer sa trousse d'urgence pour la maison.
Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (ex. : sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin, ainsi que les aliments non périssables périmés.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :
Eau potable (6 litres par personne);
Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
Ouvre-boîte manuel;
Radio à piles — piles de rechange;
Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
Briquet ou allumettes et chandelles;
Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;

BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

affiliée au RÉSEAU BIBLIO de la Côte-Nord

HISTOIRE • FAMILLE • MÉMOIRE

À la recherche de vos racines?

Découvrez l'histoire de votre famille grâce à deux **ressources numériques** spécialisées en généalogie :



GÉNÉALOGIE QUÉBEC

Registres paroissiaux, mariages, recensements, avis de décès et archives historiques.

PRDH

PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

PRDH–IGD

Baptêmes, mariages, sépultures et fiches familiales du Québec ancien.

ACCÈS GRATUIT POUR LES MEMBRES DE LA BIBLIO

1. Visitez **reseaubibliocn.qc.ca**
2. Choisissez **Ressources numériques › Généalogie**
3. Entrez votre **numéro d'usager et votre NIP**

La Bibliothèque municipale de Rivière-au-Tonnerre vous attend!

Découvrez les nombreuses ressources numériques offertes gratuitement par votre biblio.

472, rue Jacques-Cartier
Rivière-au-Tonnerre

HORAIRE RÉGULIER

Mardi	**13 h à 15 h**
Jeudi	**9 h à 11 h**

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

bibliotheque@riviere-au-tonnerre.ca

BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

affiliée au

RÉSEAU BIBLIO de la Côte-Nord

MOZAIK.CO

Des activités qui font du bien

Découvrez des cours simples et inspirants, à suivre tranquillement depuis chez vous.



CUISINE

Recettes, techniques et plaisirs gourmands.



BOUGER CHEZ SOI

Yoga, danse et exercices doux.



ARTS & LOISIRS CRÉATIFS

Peinture, dessin et créations manuelles.



MUSIQUE

Piano et autres instruments : apprenez à votre rythme.

GRATUIT • EN LIGNE • À VOTRE RYTHME

Sur ordinateur, tablette ou téléphone.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE?

1. Visitez reseaubibliocn.qc.ca
2. Cliquez sur Ressources numériques
3. Sélectionnez Mozaik.co
4. Entrez votre numéro de carte du Réseau BIBLIO et votre NIP
5. Entrez votre adresse courriel et créez votre compte

BON À SAVOIR

Le logo du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord apparaîtra en haut à gauche de la page.

Vous avez déjà un compte? Connectez-vous avec votre adresse courriel.

La Bibliothèque municipale de Rivière-au-Tonnerre vous attend!

Découvrez les nombreuses ressources numériques offertes gratuitement par votre biblio.

472, rue Jacques-Cartier
Rivière-au-Tonnerre

HORAIRE RÉGULIER

Mardi	**13 h à 15 h**
Jeudi	**9 h à 11 h**

Facebook

bibliotheque@riviere-au-tonnerre.ca

BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

affiliée au

RÉSEAU BIBLIO de la Côte-Nord

LISEZ • ÉCOUTEZ • PARTOUT

LIVRES NUMÉRIQUES ET LIVRES AUDIO

Pretnumerique

GRATUIT POUR LES MEMBRES • ACCESSIBLE 24 H SUR 24 • PRÊT DE 21 JOURS

MODE D'EMPLOI EN 5 ÉTAPES

1 OUVREZ LE SITE
Sur votre appareil, allez à reseaubibliocn.pretnumerique.ca

2 CLIQUEZ SUR « CONNEXION »
Le bouton est en haut à droite.



3 ENTREZ VOS IDENTIFIANTS
Numéro d'usager sans espace + NIP BIBLIO.

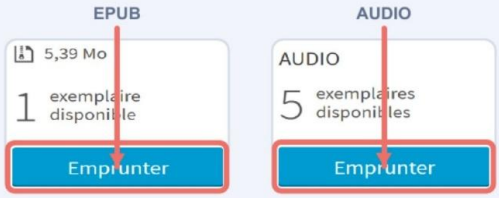
Pas de NIP? Demandez-le gratuitement à la bibliothèque.



4 RECHERCHEZ UN TITRE
Tapez un auteur, un titre ou un sujet.



5 CLIQUEZ SUR « EMPRUNTER »
Choisissez le format EPUB ou AUDIO. Si le titre est pris, cliquez sur « Réserver ».



21 JOURS durée du prêt

7 EMPRUNTS simultanés

3 RÉSERVATIONS simultanées

La Bibliothèque municipale de Rivière-au-Tonnerre vous attend!

Découvrez les nombreuses ressources numériques offertes gratuitement par votre biblio.

472, rue Jacques-Cartier
Rivière-au-Tonnerre

bibliotheque@riviere-au-tonnerre.ca

HORAIRE RÉGULIER

Mardi 13 h à 15 h
Jeudi 9 h à 11 h

Suivez-nous sur Facebook!

BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

affiliée au

RÉSEAU BIBLIO de la Côte-Nord

Biblio-Santé

Bien s'informer, mieux vivre.

16 CAHIERS THÉMATIQUES

pour mieux comprendre votre santé et celle de vos proches

Quelques exemples des 16 thématiques disponibles en ligne

DIABÈTE

Alimentation, activité physique et quotidien.

MALADIES DU CŒUR

Prévention, hypertension et mode de vie.

AÎNÉS ET VIEILLISSEMENT

Bien-être, autonomie et santé cognitive.

COMMENT ACCÉDER À BIBLIO-SANTÉ

1. reseaubibliocn.qc.ca
2. Cliquez sur Ressources numériques
3. Sélectionnez Biblio-Santé
4. Choisissez le cahier de votre choix

Pretnumerique

DES LIVRES NUMÉRIQUES

Certains livres suggérés dans les cahiers sont disponibles sur cette plateforme, **offerte par le Réseau BIBLIO.**

La Bibliothèque municipale de Rivière-au-Tonnerre vous attend!

Découvrez les nombreuses ressources numériques offertes gratuitement par votre biblio.

472, rue Jacques-Cartier
Rivière-au-Tonnerre

bibliotheque@riviere-au-tonnerre.ca

HORAIRE RÉGULIER

Mardi 13 h à 15 h
Jeudi 9 h à 11 h

Par Lilou Ann Santos

Meggie Richard obtient le ministère des Régions et de l'Occupation du territoire

Paul St-Pierre Plamondon a confié le mandat de ministre des Régions et de l'Occupation du territoire à Meggie Richard, lors de la cérémonie d'assermentation du Conseil des ministres mercredi. Elle a également été nommée ministre responsable de la région de la Côte-Nord.


Photo Facebook Meggie Richard

La députée péquiste de la circonscription de Duplessis aura notamment pour tâche de contrer la dévitalisation et la décroissance démographique des régions. Paul St-Pierre Plamondon a souligné qu'il souhaite éviter que le choix de s'y établir ne soit freiné par l'absence de services et d'infrastructures.

S'adressant directement à la nouvelle ministre, il a rappelé son ancrage local. Vous venez d'une région qui a été parfois négligée, certains sur la Côte-Nord diront souvent négligée. Vous êtes donc très bien placée pour représenter chacune des régions dans leurs revendications légitimes.

Meggie Richard est l'ex-préfète de la MRC de la Minganie en plus d'avoir été présidente de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord. Elle a également œuvré dans l'industrie touristique, notamment à titre de cheffe d'escale pour Rendez-vous Minganie au port de Havre-Saint-Pierre et de coordonnatrice au développement touristique.

AILLEURS SUR INFO : Les Éditions du Boréal larguent l'auteur Thélyson Orélien
La présidente intérimaire de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, aussi préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord et mairesse de Forestville, Micheline Anctil, se réjouit de cette nomination. C'est fort important d'avoir un ou une ministre dans une région. C'est le porte-parole au conseil des ministres, et beaucoup de choses s'[y] décident, remarque-t-elle à l'émission Côte à Côte.

Par ailleurs, Paul St-Pierre Plamondon a demandé au nouveau de ministre des Transports et des Affaires municipales d'accorder une attention particulière à des projets fondamentaux en région. Il cite en exemple le pont sur le Saguenay, dont une première pelletée de terre a été promise avant 2030.

Pour sa part, la députée de René-Lévesque, Odette Lavigne, n'est pas appelée à faire partie du conseil des ministres.

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2294791/conseil-ministres-regions-occupation-territoire-meggie-richard

Paul St-Pierre Plamondon
Page Facebook

Samedi, le 31 octobre 2026, il s'agit fort probablement de la dernière fois qu'on recule l'heure au Québec.
Dans les dernières années, le Parti Québécois a pris position à plusieurs reprises pour remettre en question le changement d'heure. Les études démontrent que cette pratique est contre-productive pour la santé et qu'elle posait des difficultés d'adaptation aux enfants.
Notre intention est d'agir correctement et intelligemment : nous allons donc entendre tous les spécialistes pour valider ce qui semble être un consensus selon lequel cette pratique est contre-productive, mais également pour être certain de bien préparer le terrain et de bien déterminer s'il serait préférable d'opter pour l'heure d'été ou pour l'heure normale. Ces consultations débuteront dans les prochains mois, ce qui nous permettra d'entendre les experts dans une courte commission parlementaire.
Chers parents qui en ont pour plusieurs semaines à gérer la réaction de leurs enfants à ce changement d'heure, ceci est probablement la dernière année durant laquelle nous nous imposons de telles contraintes inutiles. Nous invitons la population à suivre de près nos travaux



Aide à domicile en entretien ménager recherchés

CADM
Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la MRC de Minganie



Salaire à partir de 21$/h

Avantages :

- Travail près de votre domicile (vous choisissez vos municipalités)
- Horaire flexible : de 15 à 35 h/semaine selon VOS disponibilités
- **Kilométrage** remboursé
- Stabilité d'emploi dans une organisation humaine
- Entrée en poste dès que possible

Postulez dès aujourd'hui.

418 622-1001, poste 304
trie@ressources.coop

Voici le lien pour remplir le formulaire en ligne.

https://jobaffinity.fr/apply/hv8tdhoioz0zedray4

MRC de Minganie

Avis public d'élection

Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie Date du scrutin : 2026-12-06

Par cet avis public, Nathalie de Grandpré, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la MRC.

1. Le poste de préfète ou préfet est ouvert aux candidatures.

2. Toute déclaration de candidature à ce poste doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

 Du 2026/10/23 au 2026/11/06

 Horaire

lundi	De 8h30 à 12h	De 13h15 à 16h30
mardi	De 8h30 à 12h	De 13h15 à 16h30
mercredi	De 8h30 à 12h	De 13h15 à 16h30
jeudi	De 8h30 à 12h	De 13h15 à 16h30
vendredi	De 8h30 à 12h	

 Attention : le vendredi 6 novembre, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si vous êtes une électrice ou un électeur dans une municipalité locale sur le territoire de la MRC, vous devrez consulter l'avis public d'élection de cette municipalité pour connaître les modalités et les jours de vote.

4. Si vous êtes une électrice ou un électeur dans un territoire non organisé de la MRC, et que plus d'une personne pose sa candidature au poste de préfète ou préfet, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

 Jour du scrutin : **Dimanche 6 décembre 2026, de 10 h à 20 h.**

 Jour de vote par anticipation : **Dimanche 29 novembre de 12 h à 20 h.**

 Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander à votre présidente ou président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant. La période pour présenter cette demande sera publiée dans l'avis public de la révision de la liste.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Fanie Boudreau.

6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Fanie Boudreau.

7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

 Présidente d'élection
 Adresse : 1303, rue de la Digue Havre-Saint-Pierre (Québec)
 Téléphone : 418-538-2732 poste 1211
 Adjointe
 Adresse : 1303, rue de la Digue Havre-Saint-Pierre (Québec)
 Téléphone : 418-538-2732 poste 1240

Signature

Donné à Havre-Saint-Pierre le 22 octobre 2026
Nathalie de Grandpré

Présidente ou président d'élection

SP-1-VF (25-07)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

EXTRAIT Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre tenue ce 2 novembre 2026, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS (ES) :

Monsieur Benoit De Mulder	Maire
Madame Josée Proulx	Conseillère
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Monsieur Jacques Lachance	Conseiller
Madame Lorraine Monger	Conseillère

À laquelle séance, il y avait quorum sous la présidence de monsieur Benoit De Mulder, Maire. Madame Josée Poulin, directrice-générale est aussi présente

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENT ET DE VACANCES AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉMISSION AU SIÈGE N°5

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose une lettre de démission de la conseillère au siège n° 5, Kristel Bossé, effective à compter du 27 octobre 2026 et annonce l'avis de vacance au siège n°5.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DONNÉE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE CE 2 JOUR DE NOVEMVRE 2026

Josée Poulin
Directrice générale et greffière-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

EXTRAIT Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre tenue ce 2 novembre 2026, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS (ES) :

Monsieur Benoit De Mulder	Maire
Madame Josée Proulx	Conseillère
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Monsieur Jacques Lachance	Conseiller
Madame Lorraine Monger	Conseillère

À laquelle séance, il y avait quorum sous la présidence de monsieur Benoit De Mulder, Maire. Madame Josée Poulin, directrice-générale est aussi présente

ÉLECTION PARTIELLE – CONSEILLÈRE/CONSEILLER AU SIÈGE N° 5 ET AVIS DE LA DATE DU SCRUTIN

La greffière, faisant également office de présidente d'élection, avise le conseil que l'élection partielle de la conseillère ou du conseiller au siège n°5 se tiendra dimanche le 28 février 2027.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DONNÉE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE CE 2 JOUR DE NOVEMVRE 2026

Josée Poulin
Directrice générale et greffière-trésorière

📢 Vos taxes municipales : faisons le point!

👥 Lors de sa séance de novembre, le conseil municipal a approuvé l'état des comptes de taxes municipales impayées au 31 octobre 2026.

⏰ Un dernier avis sera transmis aux propriétaires concernés au cours de la semaine prochaine, leur accordant un délai de 15 jours suivant la réception de l'avis pour acquitter les sommes dues ou communiquer avec la Municipalité afin de convenir d'une entente de paiement.

Nous souhaitons rappeler aux contribuables concernés l'importance de régulariser leur situation dans le délai accordé. À défaut, les dossiers demeurés impayés pourront être transmis à la MRC de Minganie dès janvier 2027 afin d'entreprendre les procédures de recouvrement prévues par la loi.

📞 La Municipalité invite les personnes concernées à communiquer avec le bureau municipal pour toute question ou pour discuter des modalités de paiement possibles.

DE BONNES IDÉES... ET UN BON SPAGHETTI !



CHERS AÎNÉS (50 ans et plus)

Afin de mieux connaître vos besoins, vos préoccupations et vos attentes, vous êtes invités à prendre la parole sur des sujets qui vous préoccupent.

24 novembre, de 15 h à 17 h
Local des loisirs de Rivière-au-Tonnerre

26 novembre, de 15 h à 17 h
Local des loisirs de Sheldrake

- **15 participants maximum par rencontre**
- **Ambiance conviviale et échanges ouverts**
- **Souper spaghetti offert gratuitement vers 17 h 30**
- **Tirage d'un prix de présence à chaque événement**

Votre voix est importante et votre participation fera assurément une différence !

Pour réservation :

Véronique Lemieux
(Maison du Tonnerre)
418.350.2023 ou 418.465.2922

Marlène Pagé
418.965.3978 ou 418.465.2260

Au plaisir de vous rencontrer !
Votre comité MADA

RAPPEL IMPORTANT

Règlement 212-12-22 concernant l'enlèvement et le déblaiement de la neige sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

ARTICLE 3 : OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ

3.1 La Municipalité, ses employés ou les entreprises dont elle a retenu les services à cette fin est autorisée à pourvoir au déblaiement et à l'enlèvement de la neige sur les voies publiques, les places publiques, les espaces de stationnement des différents édifices municipaux ainsi que tous les autres endroits propriété de la Municipalité qui sont destinés à la circulation des piétons et des véhicules.

3.2 Selon la Loi sur les compétences municipales, article 69, la Municipalité est autorisée à pousser ou à projeter la neige de la voie publique sur les terrains contigus et que les propriétaires de ces terrains doivent en supporter les inconvénients généraux, les municipalités ont tout de même l'obligation d'agir de façon raisonnablement attentionnée dans les circonstances.

ARTICLE 4 OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT PAR LES CITOYENS

4.1 Tout occupant doit entretenir sa résidence ou son établissement de façon à éviter que la neige ou la glace se déverse sur la voie publique, la place publique ou un stationnement municipal et ce, afin d'éviter de causer ou de risquer de causer un danger ou une nuisance pour les piétons, les cyclistes, les véhicules moteurs, la machinerie ou tout autre équipement.

4.2 L'entretien des immeubles comprend l'enlèvement de la neige ou de la glace sur les balcons, vérandas ou galeries, les toitures, les stationnements, sentiers ou trottoirs destinés aux piétons.

4.3 Toute neige ou glace qui est jetée ou déposée sur la voie publique, la place publique, un stationnement municipal ou sur un terrain propriété de la Municipalité et ce, par un occupant lors de ses opérations de déneigement doit être déplacée sans délai par celui-ci en respect du présent règlement.

ARTICLE 5 PROHIBITIONS

5.1 Il est défendu à quiconque de pousser, transporter, déposer ou déplacer par quelque moyen que ce soit, la neige et la glace sur une voie publique, une place publique, stationnement municipal ou sur un terrain propriété de la Municipalité.

5.7 Il est interdit à quiconque de placer les bacs et poubelles sur une voie publique et dans l'emprise de rues.

ARTICLE 11. STATIONNEMENT DE NUIT PROHIBÉ

11.1 Le stationnement des véhicules est prohibé sur toutes les voies publiques entre minuit et huit (8) heures, durant la période hivernale, soit du 1er novembre au 1er mai inclusivement.

ARTICLE 12 UTILISATEURS DES INFRASTRUCTURES

12.1 Il est défendu à quiconque de stationner un véhicule sur une voie publique ou une place publique ou un stationnement municipal, s'il n'est pas utilisateur de l'infrastructure.

ARTICLE 14 RESPONSABILITÉ CIVILE

14.1 Tout occupant ou entrepreneur dont le refus ou la négligence de respecter le présent règlement occasionne des dommages à la voie publique à des biens matériels ou à des équipements de la Municipalité ou d'un entrepreneur mandaté par celle-ci, est entièrement responsable des dommages et pertes encourus.

ARTICLE 15 DÉPLACEMENT DES VÉHICULES

15.1 Tout agent de la paix et toute autre personne nommée par le Conseil municipal comme fonctionnaire désigné sont autorisés à déplacer, à faire déplacer, à remorquer ou faire remorquer tout véhicule immobilisé ou stationné en contravention du présent règlement, et ce, aux frais du propriétaire.

15.2 Le propriétaire de tout véhicule remorqué ou déplacé en vertu du présent règlement est responsable des frais de remorquage et des frais de remisage et devra payer ceux-ci avant de pouvoir recouvrer la possession de son véhicule et ce, en outre des pénalités prévues au présent règlement.

L'organisme
La maison du tonnerre

Le marché gourmet de Noël

Produits locaux | Saveurs d'ici | Cadeaux uniques | Ambiance festive



Il aura même des **churros maison** cuits sur place !

Dégustation de certains produits !

Le 14 novembre de 10h00 à 16h00

383, rue Jacques-Cartier
Rivière-au-Tonnerre



💧 Le saviez-vous?

L’eau et les égouts : des services essentiels à protéger!

L’eau potable fait partie de notre quotidien, et il est facile d’oublier tout le travail nécessaire pour qu’elle soit disponible lorsque nous ouvrons le robinet!

La Municipalité assure la surveillance de son réseau d’aqueduc, effectue les vérifications nécessaires et intervient lorsque des anomalies sont détectées. La recherche de fuites, le suivi de la qualité de l’eau et l’entretien des infrastructures font partie des responsabilités essentielles liées à ce service.

Le réseau d’égout est tout aussi important pour assurer le bon fonctionnement de nos services municipaux. L’entretien et la surveillance des infrastructures permettent de repérer les anomalies et d’intervenir lorsque des problèmes sont signalés.

La collaboration des citoyens est également précieuse. Si vous remarquez une fuite d’eau, une accumulation inhabituelle d’eau ou une anomalie pouvant toucher les réseaux municipaux, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité afin que la situation puisse être vérifiée.

❄️ Vous quittez votre résidence pour plusieurs jours, semaines ou mois?

À l’approche de la saison froide, la Municipalité souhaite rappeler aux propriétaires l’importance de protéger leurs installations contre le gel, particulièrement lorsque leur résidence demeure inoccupée pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Les entrées de service d’aqueduc et d’égout sont sous la responsabilité du propriétaire, conformément aux dispositions applicables. Il est donc important de prendre les précautions nécessaires pour protéger ces installations contre le gel et prévenir les bris.

Avant de quitter votre résidence pour une période prolongée, pensez à :
Protéger vos conduites contre le gel : assurez-vous que vos installations sont adéquatement protégées contre le froid.

Prévenir les problèmes d’aqueduc : prenez les mesures nécessaires pour éviter le gel de votre entrée de service et les bris qui pourraient en découler.

Protéger vos installations d’égout : veillez à ce que votre entrée de service soit protégée contre le gel afin de limiter les risques de blocage et de refoulement.

Prévoir une surveillance : si votre résidence demeure inoccupée pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, organisez des vérifications périodiques afin de détecter rapidement toute anomalie.

Un problème qui survient dans une résidence inoccupée peut passer inaperçu pendant une longue période et occasionner des dommages considérables.

🏠 **La prévention, c’est la responsabilité de chacun!**

La Municipalité veille au bon fonctionnement de ses réseaux municipaux. Toutefois, chaque propriétaire doit s’assurer que ses entrées de service et ses installations privées sont entretenues et protégées adéquatement.

Donc, avant de fermer votre résidence pour l’hiver, prenez le temps de vérifier vos installations!

Votre Municipalité vous remercie de votre collaboration et vous souhaite un hiver en toute tranquillité!

Hard

	5	1						
2			7					5
			4			9	6	
		2		5	7	4		
							5	3
	7	5		9				
8		4	6					
				3	1			
						8	2	7

Expert

JOUONS UN PEU!

3	8						9	
	7	5	3	6				8
				4				
6	5				2	3		
			4	5				
2		9						
					7	5		
				1	3	6		
1							2	



L'automne

F	L	A	C	V	D	U	E	A	T	S	I	E	O
L	E	G	I	I	U	E	N	N	U	E	B	B	R
G	C	U	N	E	T	L	L	O	U	P	T	R	C
T	E	D	I	S	A	L	A	I	O	T	E	O	I
A	E	C	O	L	E	E	A	S	R	E	T	U	T
E	N	S	U	U	L	P	L	E	A	M	U	I	R
L	U	O	U	R	C	A	E	T	N	B	J	L	O
E	M	R	S	V	E	T	G	T	G	R	E	L	U
F	N	I	S	I	E	U	M	E	E	E	I	A	I
S	U	U	U	E	A	N	I	R	F	A	U	R	L
A	D	R	A	F	I	S	T	L	U	E	L	D	L
I	H	L	A	J	P	T	A	R	T	E	P	O	E
U	E	L	G	E	L	D	U	A	H	C	N	I	V
C	R	A	L	A	C	A	D	P	O	M	M	E	S

VENT
JAUNE
PLUIE
SAISON
NOISETTE

VIN CHAUD
ORANGE
ÉCUREUIL
DINDE
TARTE

CITROUILLE
POMMES
BROUILLARD
SEPTEMBRE
FEUILLAGE

Loisirs de Rivière-au-Tonnerre

Vous invite au

Noël des enfants



Le 12 décembre au local des loisirs

Un repas sera servi !

Dès maintenant, un moitié-moitié est en vente !

au coût de **0,99$** le billet

Le montant sera gagné lors du Noël des enfants !

On sait que les enfants, c'est important, surtout pendant la période des Fêtes !

Plus de détails dans quelques semaines !

MUNICIPALITÉ DE
Rivière-au-Tonnerre

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 52-90 ET LE PLAN DE ZONAGE RATZ-001, FEUILLET 2 DE 3, PAR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE AGRO-FORESTIÈRE AF-2

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le règlement mentionné en titre a reçu l'avis de conformité de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie le 22 octobre 2026 et est entré en vigueur à cette même date.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 26 ième jour d'octobre 2026

Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 26 octobre 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 26 octobre 2026.

Josée Poulin
Directrice-générale et greffière -trésorière

École Mgr Labrie

Demande d'appui financier pour l'album des finissants 2026-2027

Considérant la demande d'appui financier pour la réalisation de l'album des finissants 2026-2027 de l'École Mgr –Labrie.

Considérant que deux finissantes résident sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

Il a été résolu unanimement par le conseil municipal d'accorder une aide financière de 100$ pour contribuer à la réalisation de cet album.

Félicitations aux deux finissantes, Coralie Poirier et Laurence Derosby pour vos efforts et votre persévérance..

Continuez à viser haut et à croire en vous.

Contribution financière au centre d'action bénévole de la Minganie Guignolée 2026

Une demande contribution financière de 500$ adressée à la municipalité par le centre d'action bénévole de la Minganie, dans le cadre de sa guignolée 2026.

Considérant que cet organisme joue un rôle important dans le soutien aux personnes et aux familles en situation de vulnérabilité financière ou alimentaire sur le territoire de la Minganie, notamment par la distribution de paniers alimentaires tout au long de l'année.

Considérant que la municipalité reconnait l'importance de l'entraide et de la solidarité communautaire afin de favoriser le bien-être des citoyens et de répondre aux besoins essentiels des personnes en situation de précarité;

Le conseil municipal est heureux d'autoriser le versement d'une contribution financière de 500$ au Centre d'action bénévole de la Minganie, afin de soutenir la guignolée 2026.

MAGASIN GÉNÉRAL

LEBRUN ET FILS

RIVIÈRE-AU-TONNERRE

NOUVEL HORAIRE

LUNDI	7 h 00 à 20 h 00
MARDI	7 h 00 à 20 h 00
MERCREDI	7 h 00 à 20 h 00
JEUDI	7 h 00 à 20 h 00
VENDREDI	7 h 00 à 20 h 00
SAMEDI	8 h 00 à 17 h 30
DIMANCHE	FERMÉ

La Maison du Tonnerre

POPOTE ROULANTE NOVEMBRE 2026

Jeudi le 03: Soupe aux légumes, côtelette de porc sucrée, panna cotta au café.

Mardi le 04: Crème de poulet, courge spaghetti, paris brest.

Mercredi le 05: Soupe minestrone, pain viande, trompe l'œil framboise.

Jeudi le 10: Salade de brocoli, penne au poulet, gâteau oreo.

Mardi le 11: Soupe poulet et nouilles, pâté chinois, gâteau bubble tea.

Mercredi le 12: Soupe bœuf et légumes, ragoût porc et bœuf, gâteau biscoff.

Jeudi le 17: Salade du chef, sauté de légumes au porc, gâteau aux carottes.

Mardi le 18: Soupe à l'orge, poulet Wellington, feuille chocolat.

Mercredi 19: Salade grec, boulettes de poisson, gâteau roulée aux bleuets.

Jeudi le 24: Soupe à l'oignon, chili con carne, tarte au sucre.

Mardi le 25: Soupe au riz, poulet parmigiana, biscuits.

Mercredi 26: Crème de carotte, hamburger steak, éclaire au chocolat.

LES REPAS AU COÛT DE 7$ SONT OFFERTS AUX PERSONNES DE 65 ANS+, À CELLES *EN PERTE D'AUTONOMIE, AUX MALADES OU AUX PERSONNES DANS LE BESOIN.*

Les menus peuvent changer sans préavis.

Pour commander : 418-465-2922

BON APPÉTIT!

Richère et Véronique

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le jeudi 12 novembre à l'occasion du Jour du Souvenir (11 novembre).

Nous reprendrons nos activités habituelles le lundi 16 novembre à 13h.

Pour toute urgence, vous pouvez laisser un message téléphonique: 418-465-2255
ou par courriel: dg@riviere-au-tonnerre.ca

N'oubliez pas que c'est en novembre que débute l'horaire d'hiver de la cueillette des ordures.



Ainsi en alternance, une semaine la cueillette des matières recyclables et la suivante la cueillette des ordures ménagères.

NOVEMBRE 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2 	3 	4	5	6	7
8	9	10	11 	12  Bureau fermé	13	14
15	16	17 	18	19	20	21
22	23	24	25 	26 	27	28
29	30				 MUNICIPALITÉ DE Rivière-au-Tonnerre	

Conception du journal : Judith Touzel

© BlankCalendarPages.com